

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2017

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., DELCROIX M., VANUEL P., URBAIN M.,
LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., ~~BERNARD D.~~, SCHOTTE M., VICO
A., QUITTELIER C., LEFEBVRE F., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre sollicite l'inscription d'un point d'urgence à l'ordre du jour : à savoir le budget 2018 de la Fabrique d'Eglise de Rongy rentré hors des délais imposés. Le report à la séance du conseil communal d'octobre créerait un préjudice communal car le budget serait approuvé d'office pour cause de dépassement du délai

18 OUI pour inscrire un point d'urgence à l'ordre du jour du présent conseil communal :
Budget 2018 – fabrique d'Eglise de Rongy

1. Information(s) diverse(s) – communication.

M. Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, informe l'assemblée que :

a) le Ministre des Pouvoirs locaux a approuvé en date du 2.0/2017 les modifications budgétaires des services ordinaire et extraordinaires n°2 de l'exercice 2017

b) la Ministre des pouvoirs locaux a approuvé en date du 28/08/2017 le compte communal de l'exercice 2016

c) la Ministre de la Culture et de l'Enfance a octroyé le renouvellement de notre agrément pour notre plaine communale, pour une durée de 3 ans, à partir du 01/07/2017

Le Conseil communal a ensuite l'honneur de mettre à l'honneur nos petits conseillers communaux qui nous quittent et de faire prêter serment aux nouveaux conseillers.

2. Budget 2018 – Fabriques d'Eglises de Bléharies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Guignies, Laplaigne, Lesdain, Rongy, Wez-Velvain et l'église protestante de Rongy

18 OUI

	Intervention communale	Subside extraordinaire
Bléharies	9.074,79	2.588,30
Hollain	12.152,70	/
Howardries	7.678,92	6.030,72
Jollain-Merlin	5.641,82	/
Guignies	3.829,03	7.000,00
Laplaigne	3.697,67	8.312,00
Lesdain	8.137,45	2.353,45
Wez-Velvain	6.2842,27	/

3. Conseil de l'action sociale – budget 2017 – modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire

Marc Houzé, en qualité de président de C.P.A.S., ne prend pas part au vote.

17 OUI

- **Service ordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.540.091,23	2.540.091,23	0,00
Augmentation de crédit (+)	206.667,57	232.133,21	-25.465,64
Diminution de crédit (+)	-50.930,12	-76.395,76	25.465,64
Nouveau résultat	2.695.828,68	2.695.828,68	0,00

- **Service extraordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.017,73	3.017,73	0,00
Augmentation de crédit (+)	34.020,00	34.020,00	0,00
Diminution de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	37.037,73	37.037,73	0,00

- No Télé –modification des statuts
Le Conseil communal APPROUVE, par 18 voix pour, et à la demande de Notélé, la modification des statuts en son article 12 relatif à l'intervention communale.
- Convention entre la commune et la province du Hainaut relative au subside provincial accordé dans le cadre du financement des projets supra communaux
Le Conseil communal APPROUVE, par 18 voix pour, la convention entre la commune et la province du Hainaut relative au subside provincial accordé dans le cadre du financement des projets supra communaux.
La priorité 1 sera le projet « Un arbre pour la Wallonie picarde ».
L'opérateur désigné sera le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.
En priorité 2, la formation relative à l'usage des outils de management économique en vue de la réalisation du PST.
L'opérateur désigné sera le CHOQ.
- Société de logements du Haut Escaut – comptes annuels et rapport de gestion – année 2016 – communication
PRISE DE CONNAISSANCE des comptes annuels et rapport de gestion de l'année 2016 de la Société de logements du Haut Escaut
- Travaux d'aménagement de l'extension du cimetière d'Hollain
 - Cahier spécial des charges
 - Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution
Le Conseil communal APPROUVE par 18 voix pour :
a) le cahier spécial des charges ;
b) le choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution (procédure négociée sans publicité) concernant les travaux d'aménagement de l'extension du cimetière d'Hollain.
La dépense est estimée à 68.190,60 € HTVA et sera imputée à l'article 87801/725.60 et financée par fonds propres.
Les travaux consistent principalement à la fourniture et au placement de plus ou moins 76 citernes et/ou cavurnes.
- Travaux d'aménagement des abords du hall sportif de Bléharies
 - Cahier spécial des charges
 - Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution

Le Conseil communal APPROUVE par 18 voix pour :

- a) le cahier spécial des charges ;
 - b) le choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution (procédure ouverte) concernant les travaux d'aménagement des abords du hall sportif de Bléharies.
- La dépense est estimée à 355.046,26 € HTVA.
Elle sera imputée à l'article 76401/723.60 de l'exercice 2017.

9. Travaux d'amélioration de la rue des 4 Martyrs et de la rue Auminois

- a) Cahier spécial des charges
- b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution

Le Conseil communal APPROUVE par 18 voix pour :

- a) le cahier spécial des charges ;
 - b) le choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution (procédure négociée directe) concernant les travaux d'amélioration de la rue des 4 Martyrs et de la rue Auminois.
- Les dépenses estimées à 410.118,20 € HTVA.

La dépense sera imputée aux articles :

- 42103/731.60
- 421/735.60

Le solde des moyens financiers sera prévu en MB4/2017 lors du Conseil communal.

10. Travaux d'amélioration de la rue Blanche Porte, de la rue du Moulin et de la ruelle Dandance (2ème phase)

- a) Cahier spécial des charges
- b) Choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution

Le Conseil communal APPROUVE par 18 voix pour :

- a) le cahier spécial des charges ;
- b) le choix du mode de passation du marché et fixation des critères de sélection qualitative et des critères d'attribution (procédure négociée directe) concernant les travaux d'amélioration de la rue Blanche Porte, de la rue du Moulin et de la ruelle Dandance (2e phase).

Les dépenses qui sont estimées à 267.733,42 € HTVA pour la partie voirie, liées au plan d'investissement 2017-2018 et de 167.210,07 € HTVA pour la partie égouttage financée par la SPGE.

La dépense sera imputée au 42103/731/60 du budget extraordinaire de l'exercice 2017.

11. Organisation de l'accueil extrascolaire – année scolaire 2017-2018 –ratification de la décision du collège communal du 21/8/17

Le Conseil communal RATIFIE par 18 voix pour la décision du Collège communal du 21/8/17 relative à l'organisation à partir du 1^{er} septembre 2017 jusqu'au 30 juin 2018, l'accueil extrascolaire comme suit

a) dans les implantations scolaires communales de Brunehaut

- Le matin : de 07h00 à 8h15
- Le soir : de 15h30 à 18h00
- Le mercredi midi : de 12h10 à 13h10 (accueil d'attente)

Les accueils du matin, du midi et du soir seront gratuits

Pour l'article 2a; il sera fait application de l'article 33 de la loi du 29 mai 1959 et du décret de la Communauté Française du 07/06/2001, relatif aux avantages sociaux.

b) dans l'infrastructure d'accueil centralisé dans l'implantation de Bléharies

- Le mercredi après-midi : de 12h10 à 18h00
- Les jours de conférences pédagogiques : de 07h00 à 18h00
- l'accueil durant les vacances scolaires : de 07h30 à 18h00

(Sauf : juillet et août)

Une participation financière sera demandée conformément à la décision prise en séance du Collège Communal du 18 juin 2014.

12. R.G.P. – organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – modifications

Le Conseil communal **DECIDE par 18 voix** pour de modifier le R.G.P. comme suit :

CHAPITRE I : ORGANISATION DES ACTIVITES AMBULANTES SUR LES MARCHES PUBLICS

Article 2 : Lieux, jours et heures des marchés publics

§1^{er} Les marchés hebdomadaires se dérouleront sur le domaine public communal entre 8h00 à 12h30:

e) chaque samedi, sur la placette Eglise Saint Piat de Wez, pour la vente de fruits et légumes.

Art. 2 : Le Règlement Communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public adopté en séance du Conseil Communal du 08 décembre 2008 est amendé.

Art. 3 : Le Règlement Communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine modifié sera transmis au Commissariat Périphérique de Brunehaut et à la Zone de Police.

13. Patrimoine communal – acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « rue de la Place » à Guignies, cadastrée section A numéro 633 W, 633 X et 633 V5 (en partie)

14. Patrimoine communal – acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « rue de la Place » à Guignies, cadastrée section A numéro 637 H

Dans le cadre des travaux de voirie réalisés à Guignies, le Conseil communal **DECIDE par 18 voix pour** d'acquérir 2 parcelles :

- sise au lieu-dit « rue de la Place », cadastrée section A numéro 633 W, 633 X et 633 V (en partie) pour un montant de 390,00 € ;

- sise au lieu-dit « rue de la Place », cadastrée section A numéro 637 H pour un montant de 52,00 €.

Les crédits budgétaires : article 421.711.60.

Le Comité d'acquisition sera chargé de représenter la Commune.

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, entend ensuite les questions orales des conseillers communaux :

- a) Madame Alberte VICO sollicite un ramassage plus régulier des poubelles près de l'abri de jeunes de Laplaigne
- b) Monsieur Christian DEKETELE fait part de la satisfaction et de sa fierté pour le reportage de No Télé sur le village de Jollain-Merlin. Il signale l'état des dalles en béton sur la route de Rongy-Howardries.
- c) Monsieur Philippe VANUEL regrette le manque de curage des fossés alors que nous sommes dans la période idéale pour ce travail
- d) Madame Muriel DELCROIX stipule qu'il n'y a pas eu suffisamment d'informations sur la fermeture de la rue du Vicinal et l'accès aux commerces. Elle s'interroge si le casse vitesse à l'entrée de la rue de Saint Maur va être éclairé. Elle s'insurge que les conseillers communaux n'ont pas été invités pour participer au jumelage. Elle sollicite aussi d'évoquer à huis clos un problème de personne.
- e) Monsieur Daniel SCHIETSE souhaite connaître les raisons du départ de l'agent PCS qui a effectué un travail excellent

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président, ainsi que les membres du collège communal répondent aux questions orales :

- a) les poubelles sont régulièrement ramassées mais le ramassage devra être intensifié.

- b) le collège communal remercie No Télé pour ces reportages qui mettent en exergue nos beaux villages. La réfection des dalles en béton est prévue via l'entretien extraordinaire des rues et chemins de l'entité.
- c) un important travail de curage par une entreprise a été réalisé sur 2 kms et 2 kms doivent encore être réalisés.
- d) la circulation durant les travaux de la rue du Vicinal est réglementée par un arrêté de police qui a été porté à la connaissance de la population. L'éclairage va être réalisé. Le jumelage est organisé par le comité de jumelage de la Brigade Piron et non la commune, les membres du collège présents sont à leurs initiatives.
- e) L'agent du PCS a décidé volontairement de quitter notre commune pour assurer un temps plein dans l'entité voisine. Tout sera mis en œuvre pour assurer la continuité du PCS.

15. Approbation du procès-verbal du 10.07.2017

11 OUI – 6 ABSTENTIONS (1 élu PS et 5 élus IC) – 1 CONTRE (1 élu IC)

HUIS CLOS

- 16. Demande de mise en disponibilité pour cause de maladie d'un membre du personnel enseignant – décision
- 17. Personnel enseignant – mise à la pension d'un instituteur primaire, à titre définitif – décision